

APPRENTISSAGE - Voyage ou perfectionnement professionnel



Lignes directrices sur les demandes de subvention

Détails de la subvention

La subvention **Voyage ou perfectionnement professionnel** appuie les individus dans toutes les disciplines en ce qui a trait au développement de leur pratique ou carrière.

Dates à retenir

Dates limites de présentation des demandes :

1^{er} janvier, 1^{er} mars, 1^{er} mai, 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 1^{er} novembre

Annonce des résultats : Dans un délai de deux mois suivant la date limite

Type de subvention

- Voyage ou perfectionnement professionnel
- Lectures publiques

Montants de la subvention

- Jusqu'à 1 000 \$

Candidats - qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels
- Professionnels des arts et de la culture
- Gardiens du savoir autochtone

Activités pour lesquelles vous pouvez présenter une demande

- Ateliers
- Formation spécialisée
- Mentorats
- Lectures publiques
- Présentations

Charges - ce qui est admissible

Coûts directs liés au projet en cours

Évaluation - comment les décisions sont prises

Votre demande de subvention au programme Voyage ou perfectionnement professionnel sera évaluée par un comité d'évaluation interne formé d'employés du CAM sur les critères suivants :

- Valeur artistique
- Répercussion
- Faisabilité

Remarque : Pour de plus amples renseignements, consultez [le Processus de décision d'octroi de subventions du CAM.](#)

Ressources

Accessibilité

Si vous êtes sourd ou sourd ou si vous vivez avec un handicap, vous pouvez demander un financement supplémentaire pour couvrir les coûts des soutiens et des services liés à l'accessibilité. Visitez notre [page web sur l'accessibilité](#) pour obtenir un formulaire de demande ou contactez le service d'assistance du CAM pour en savoir plus.

Demande de subvention hors ligne

Les candidats qui ont un accès limité à l'internet ou qui ont des besoins en matière d'accessibilité peuvent utiliser un formulaire de candidature en format PDF ou en version papier. Ces formulaires sont disponibles sur la page web de chaque subvention.

Consultants de programmes

Si vous avez besoin l'aide pour votre demande, un consultant peut vous rencontrer afin de discuter de votre proposition de projet ou de revoir une ébauche de votre demande. Comme les consultants sont très sollicités à l'approche de la date limite de présentation des demandes, nous vous recommandons de nous appeler dès que possible.

Service assistance « Help Desk »

Pour communiquer avec le consultant de programme concerné, obtenir de l'aide technique avec Manipogo (le système de demande en ligne du CAM), demander un formulaire de demande hors ligne ou une [aide financière en vertu du programme accessibilité](#), communiquez avec notre service d'assistance pendant nos heures normales de bureau (8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi).

Service d'assistance

No de téléphone : 204-945-2237

Sans-frais: 1-866-994-27-87

Courriel : helpdesk@artscouncil.mb.ca

Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit les demandes de subvention par le biais de Manipogo, notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez créer un profil dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

Vous devrez sélectionner le type de subvention pour lequel vous demandez, le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, et la date de début et de fin du projet.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- Antécédents, influences et activités antérieurs pertinents à cette demande (maximum de 500 mots)
- Le nom de l'événement, de l'établissement de formation ou de l'organisme d'accueil, s'il y a lieu.
- les renseignements pertinents ou la confirmation de participation, y compris la lettre d'acceptation, d'invitation ou d'inscription (pièce jointe)
- Quels sont vos liens avec les cultures ou les collectivités représentées dans votre projet? (maximum de 200 mots) Si votre projet implique des collectivités, des cultures ou des pratiques culturelles différentes de celles de votre propre collectivité ou culture, montrez comment vous abordez la matière en faisant preuve d'intégrité culturelle (maximum de 200 mots, le cas échéant)
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été posées et qui sont essentielles à la compréhension de votre demande (maximum de 250 mots)

2. Renseignements sur les collaborateurs

Vous devrez décrire qui sera impliqué ou participera au projet. Expliquez pourquoi vous avez choisi de travailler avec eux et ce qu'ils contribuent au projet (maximum de 750 mots). Vous devrez inclure les biographies des collaborateurs clés.

Remarque : Cette section ne s'applique pas aux demandes pour les subventions pour les lectures publiques.

3. Budget

On vous demandera de remplir le formulaire de budget. Ce formulaire de budget sert à la plupart des demandes de subvention du CAM; certaines sections peuvent ne pas s'appliquer à votre projet. Ignorez tous les champs qui ne s'applique pas à votre projet. Veuillez inscrire des montants au dollar près seulement; n'incluez pas les cents. Indiquez brièvement dans les champs de description les dépenses qui seront couvertes par votre subvention du Conseil des arts du Manitoba.

Remarque: Les recettes totales doivent être égales aux dépenses totales.

Rubrique d'évaluation

Lors de l'évaluation de votre demande, les évaluateurs noteront chaque affirmation sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée. Les évaluateurs ne vous noteront pas sur les questions qui ne s'appliquent pas à votre organisation.

1. Une vision artistique, thématique et conceptuelle claire se trouve à la base de cette demande. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - La demande explique-t-elle clairement comment elle explorera une pratique artistique contemporaine ou traditionnelle?
 - Le candidat explique-t-il ses choix?
 - Y a-t-il une logique claire derrière le projet?
2. Le candidat possède les compétences techniques et la rigueur artistique nécessaires pour compléter ce projet.
3. Le projet proposé a une valeur artistique. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le projet proposé contribuera-t-il à l'épanouissement artistique du candidat?
 - Aborde-t-il des thèmes et des enjeux pertinents pour le public ou pour la pratique artistique du candidat?
 - Contribuera-t-il à la forme d'expression artistique?
4. Le candidat a envisagé de façon adéquate les enjeux liés à l'intégrité culturelle.
 - Consultez la page des ressources pour de plus amples renseignements sur l'intégrité culturelle et la définition du CAM.
5. Le projet proposé permet de développer des liens significatifs qui ont le potentiel de produire de futures occasions artistiques.
6. Le projet proposé contribuera au développement artistique du candidat ou (si le candidat est un organisme) renforcera la capacité de l'organisme à remplir son mandat.
7. Le projet proposé sera bénéfique pour la collectivité artistique du Manitoba.
8. Le projet proposé sera bénéfique pour les auditoires et les participants.

APPRENTISSAGE - Voyage ou perfectionnement professionnel



Lignes directrices sur les demandes de subvention

- 9.** La proposition fait montre d'une recherche et d'une planification approfondies. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Est-ce que le plan de travail identifie et aborde toutes les étapes clés du projet?

- 10.** Le budget reconnaît correctement les coûts et recettes probables du projet. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - Le candidat a-t-il tenu compte de façon adéquate des paiements et conditions de travail de l'artiste?

- 11.** Le candidat a les ressources pour compléter le projet proposé. Tenez compte des considérations suivantes, par exemple :
 - La demande reflète-t-elle la débrouillardise du candidat et sa capacité à trouver des moyens pratiques et créatifs de surmonter les obstacles?
 - Le candidat a-t-il l'appui de présentateurs, d'associés et des organismes d'accueil?